

SCRIPTA

Numéro Scripta : 1352

Auteur(s) : Bayeux (vicomte)

Bénéficiaire(s) : Bayeux (chapitre cathédral)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1290, 30 mars

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Geoffroy du Plessis, chevalier, reconnaît devant le vicomte de Bayeux qu'une lettre (BOURRIENNE, n° DLXXX ; SCRIPTA 1353), annexée à cet acte, est scellée de son sceau, de sa bonne volonté. (En marge du ms. : « Nichil. »)

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Bourrienne Valentin (Abbé), *Antiquus cartularius ecclesiae Baiocensis (Livre noir)*, Rouen-Paris, Lestringant-Picard (Société de l'histoire de Normandie), 1902-1903, 2 vol., n° DLXXIX, t. 2, p. 338.

Dissertation critique

Mars 1289 est proposé par V. Bourrienne.

Texte établi d'après a

A touz cels qui ces letres verrunt, le visconte de Baiex, saluz. Sachiez que mon seignor Geiffre deu Plaisseiz, chevalier, establi en dreit par devant nous, recognut de sa bone volenté que une letre, à quei ceste présente letre est anixie, est seelée de son propre seel donc il use communément, et recognut le dit chevalier que le dit seel est aposé à la dite letre de sa bone volenté. Et en tesmoig de cen, ceste letre est seelée deu seel de la visconté de Baiex, à la requeste deu dit chevalier, sauve la dreiture le Rey. Cen fu fet en l'an de grâce mil ijc quatre vinz et noef, le jeusdi devant Pasques.